

### **Autonomie palestinienne**

Le Canada appuie pleinement l'Accord de paix Israël-OLP signé le 13 septembre 1993. Le Canada ne reconnaît pas la création d'un État palestinien indépendant, tel qu'annoncé à Alger, en novembre 1988. Cependant, la position du Canada n'exclue pas la création d'un État palestinien si les parties en décidaient ainsi dans les négociations.

### **Appui d'initiatives de paix équitables**

Le Canada appuie fermement les initiatives de paix constructives telles que les accords de Camp David en 1979, l'initiative prise en septembre 1982 par le président Reagan, ainsi que les négociations bilatérales lancées à Madrid en octobre 1991 par les États-Unis et l'ancienne Union soviétique. Le Canada a également appuyé la déclaration de Fez du Sommet arabe de 1982 demandant au Conseil de sécurité d'accorder des garanties à tous les États de la région, y compris Israël, la décision du Conseil national palestinien d'accepter la résolution 242 du Conseil de sécurité comme base de négociations de paix, et la reconnaissance mutuelle annoncée par Israël et par l'OLP.

### **Statut de Jérusalem**

Le Canada est convaincu que le statut de Jérusalem ne peut être déterminé que dans le cadre d'un règlement global du différend israélo-arabe et est opposé à la décision unilatérale d'Israël d'annexer Jérusalem-Est.

### **Progrès par l'appui diplomatique et les contributions concrètes**

Le Canada encourage fortement la modération et l'appui diplomatique à ceux qui prennent des risques pour la paix. Le Canada a mis l'accent sur l'importance de contributions pratiques telles que la participation dans des forces de maintien de la paix, l'appui aux droits de la personne et la mise en place de programmes d'aide au développement dans la région.

### **Résolutions des Nations Unies**

Le Canada s'oppose à toute tentative de préjuger de l'issue des négociations par des résolutions partiales dans des instances internationales. Les gouvernements canadiens successifs ont craint que la nature polémique de plusieurs résolutions ne détourne les organismes onusiens de la réalisation de leur mandat. Le Canada s'est vigoureusement opposé à toute tentative de suspendre ou d'expulser Israël des Nations Unies ou de ses agences spécialisées. Mais, lorsque des résolutions des Nations Unies, telle l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève aux Territoires occupés, estimaient injustes certaines actions d'Israël, le Canada, à l'instar de ses alliés occidentaux, les a appuyées.